

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

Le 29 septembre deux mille-vingt et un à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûtment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFOULOUNOUX David, Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

ARENE Jean-Claude	DENIS Marianne	METREAUD Christine
BONNEAU Régis	FEILLEUX Christelle	ROCHARD Cédric
BRODU Julien	GAUVIN Thierry	VALLART Alain
CHIERONI Philippe	LELEU Sandrine	
DEFOULOUNOUX David	MARÉE-CHAURAUD Bénédicte	

Procurations : Madame CARREAU Carine donne procuration à Madame METREAUD Christine, Madame BOUQUET-MICHAUD Elodie donne procuration à Madame MARÉE-CHAURAUD Bénédicte.

Madame MARÉE-CHAURAUD Bénédicte est élue secrétaire de séance 15 POUR

Approbation du procès-verbal du 19 Août 2021 : 15 POUR

Lecture et approbation de l'ordre du jour : 15 POUR

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h15.

1. DÉLIBÉRATIONS A VOTER :

1.1 Décision modificative n°2 - Budget Principal

Monsieur Le Maire expose les raisons pour lesquelles la commune est dans l'obligation de réaliser une décision modificative.

Suite aux devis complémentaire pour la réfection de la mairie

Le compte 21311 opération 249 a besoin d'être abondé afin d'honorer les factures à venir d'un montant de 15 000 euros.

Cette somme sera soustraite de l'article 2132 opération 242 « réserve foncière »

-	+
Opération 242 – Réserve Foncière Immeubles de rapport 2132 : - 15 000.00 €	Opération 249 – travaux mairie 21311 : + 15 000.00 €

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.2 Dissolution du CCAS

Madame METREAUD informe à l'assemblée délibérante qu'un CCAS a été créé le 20/03/1984 sur la commune de Saint-Léger. Celui-ci est inactif depuis de nombreuses années d'où la proposition de dissolution de celui-ci. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.3 Convention étude traverse les Chevaliers

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traverses d'agglomération de la D 249 (les Chevaliers) entre les communes de Pons et de st-Léger, il convient de signer une convention afin de participer financièrement à hauteur de 30 % HT aux études d'aménagement de la traverse des Chevaliers (4448.10€ au total) soit 1334.43 € pour la commune de Saint-Léger.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.4 Contrat de maintenance radars pédagogiques

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que les contrats de services des radars pédagogiques jusque-là inclus et gratuits pendant la période de garantie sont arrivés à leur terme le 26/09/2021. Il convient de renouveler le contrat pour 5 radars.

Pour toute souscription du contrat de service avant le 15/10/2021, le prix promotionnel serait de 199 € HT/an et par radar avec une durée d'engagement de trois ans.

Soit 2985 € 00 HT pour trois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de maintenance des radars pédagogiques pour une durée de trois ans.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. QUESTIONS DIVERSES

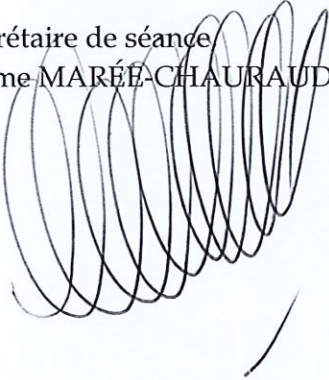
Monsieur Julien BRODU demande s'il y a la possibilité d'installer « mur anti-bruit » au Grand Méglade à cause de la nuisance sonore de l'autoroute Comment faire une démarche et où ? Le financement se fera-t-il par VINCI ?

Monsieur Julien BRODU demande où en est le projet MONTESSORI. Monsieur le Maire et Madame Christine METREAUD déclarent que le projet est toujours en cours, qu'ils sont à la recherche du Conseiller Territorial qui gère la petite enfance et sont en attente de renseignements de la Caisse D'Allocations Familiales. Une demande a été formulée auprès de Mme Marie-Christine BUREAU, celle-ci nous enverra le dossier semaine 40. Mme Christine METREAUD informe que le projet devrait aboutir en juin 2023.

Monsieur Alain VALLART dit qu'il y a possibilité de rencontrer Le Maire de Pessines qui héberge un collège MONTESSORI sur sa commune.

Fin de séance : 20H56

Le secrétaire de séance
Madame MARÉE-CHAURAUD Bénédicte.



Le Maire,
Monsieur DEFOULOUNOUX David

